

**délibération :**
D_2025_1_10

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 38

Votants : 44

Objet : Bâtiment ex ATAC -Avenants aux marchés publics de travaux -Autorisation de signature

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 25 février à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 19 Février 2025

Titulaires : Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur CARRASCO Alain, Madame BANOS Stéphanie, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEMORE Christine, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur MONDO Thierry, Madame GRANERO Agnès, Monsieur GODRON Charles, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame PODOROJNY Anastasia, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame MOREAU Patricia, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur THIENARD Gérard, Madame LUCE Laure, Monsieur LAGAN Thomas, Madame RIBAULT Marie-Pierre, Monsieur CHAINEAU Francis

Pouvoirs :

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice
Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNY Anastasia
Madame FLON Martine a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc

Absent(s) : Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame LETERRIER Carine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur DE RYCKE Régis

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur FORGET Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Madame RICHARD Gisèle, Madame DELATTRE Nadine, Madame BENOIT Florence, Monsieur RAY Daniel, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur FENOUILLET Didier, Madame CHARLES Sabine, Monsieur FLAMEY Francis, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2024-2-5 en date du 5 mars 2024 portant approbation du programme des travaux et autorisation de lancement des consultations de marchés publics correspondants,

Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2024-5-3 en date du 11 juillet 2024 portant attribution des marchés publics de travaux et autorisation de signature de ces derniers,

Vu les marchés publics de travaux signés en date du 06 août 2024,

Vu les projets d'avenants aux marchés publics de travaux, ci-annexés,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 18 février 2025,

Considérant que le marché public a été passé sous la forme d'un marché alloté en 13 lots définis comme suit :

- Lot 01 - Gros-œuvre
- Lot 02 - Charpente métallique
- Lot 03 _ Étanchéité
- Lot 04 _ Bardage
- Lot 05 - Menuiseries extérieures
- Lot 06 - Plâtrerie - Faux-plafonds
- Lot 07 - Menuiseries intérieures
- Lot 08 _ Électricité
- Lot 09 - Plomberie sanitaire
- Lot 10 - Chauffage _ Ventilation - Climatisation
- Lot 11 - Revêtements durs
- Lot 12 _ Peinture
- Lot 13 - Voirie - Réseaux divers

Considérant qu'il convient de statuer sur les projets d'avenants concernant les lots ci-dessous :

Lot Nº	Entreprise attributaire	Montant initial du marché € HT	Avenant Nº	Montant de l'avenant € HT	Objet de l'avenant	Plus- value ou moins- value par rapport au marché initial € HT	% cumulé <u>d'augmen-</u> <u>tation ou</u> <u>minoration</u> par rapport au marché initial
1	ENTREPRISE VITTE	311 000	1	+ 12 136	Suite à déplacement implantation murs coupe- feu : démolition du dallage au droit du mur	Plus- value	+ 3.90
1	ENTREPRISE VITTE	311 000	2	+ 4 685.58	Modification fondations, agrandissement ouverture, démolition parpaing, linteau et création poteaux béton et linteau	Plus- value	+ 5.41
2	PRATEC	35 256.83	1	- 24 848.46	Suppression des postes modification de charpente au droit des murs	Moins- value	- 70.48

					<i>coupe-feu et reprise de charpente existante</i>		
3	CUB	39 754.82	1	- 8 315.12	<i>Suppression des postes Crappaudines et couvertines car prise en charge par le lot 4 bardage</i>	Moins- value	- 20.92
4	SEV IDF	371 586.76	1	+ 21 280.95	<i>Réalisation des couvertines retirées du lot 3 et réalisation des contre- bardages car les existants ont dû être démontés pour des raisons de sécurité</i>	Plus- value	+ 5.73
7	ASTEL	30 678.05	1	- 499.56	<i>Suite à modification sanitaires restos du coeur : Suppression de 3 portes prépeintes et mise en place d'une autre porte</i>	Moins- value	- 1.63
9	BERANGER	17 685.60	1	- 2 905.08	<i>Suite à modification sanitaires restos du cœur : Suppression de lavabos, WC et accessoires</i>	Moins- value	- 16.43

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants aux marchés de travaux, tels que présentés ci-dessus et tels qu'annexés à la présente délibération ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Emis le 25/02/2025, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 28/02/2025

Le secrétaire de séance

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à

partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.